

## REACH - FRENCH

### Mise en application de REACH chez Momentive

Le 1er juin 2007 le nouveau règlement 1907/2006 de l'UE (REACH) est devenu valide et directement applicable par les fabricants de produits chimiques et les importateurs des Etats membres de l'UE. REACH signifie Registration, Evaluation and Authorization of CHemicals (enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques).

### Résumé de REACH

Le but de REACH est de fournir aux autorités des informations sur les produits chimiques afin que les dites autorités puissent évaluer avec la plus grande précision le risque potentiel présenté par de tels produits chimiques et déterminer si les limitations sur l'utilisation des produits chimiques sont respectées. A certaines exceptions près, les sociétés dans l'UE, qui, chaque année, fabriquent ou importent plus de 1 tonne d'une substance chimique doivent enregistrer cette substance auprès de la nouvelle Agence européenne des produits chimiques (ECHA) en respectant les dates limites. La dernière limite pour l'enregistrement de produits chimiques est prolongée si la société soumet à l'Agence européenne des produits chimiques le pré enregistrement exigé. Les sociétés important et fabriquant des produits chimiques doivent également fournir certaines informations, sous la forme un rapport chimique de sécurité (CSR ), aux utilisateurs aval des dits produits chimiques, c'est-à-dire les sociétés qui utilisent ces produits chimiques. Ces informations incluent des renseignements détaillant comment ces produits chimiques peuvent être utilisés sans risque.

L'ECHA contrôlera les données soumises et évaluera les risques potentiels posés par les produits chimiques. Les produits chimiques qui présentent un risque potentiel significatif seront soumis à « autorisation ». L'utilisation de ces produits chimiques sera interdite à moins que l'ECHA ne permette spécifiquement leur l'utilisation. De plus, l'ECHA peut aussi imposer des limitations ou des restrictions sur la manière dont un produit chimique peut être fabriqué, traité, géré, ou utilisé.

### Des informations complémentaires sur REACH peuvent être consultées sur les sites Web suivants :

- [REACH Information Centre Européen de Silicones](#)
- [Site Web de l'ECHA](#)
- [Site Web du CEFIC](#)
- [REACH Information ECHA](#)
- [REACH Information CEFIC](#)

La mise en conformité avec REACH est une des principales priorités de Momentive. C'est la raison pour laquelle Momentive a désigné du personnel travaillant à plein temps sur la mise en application de REACH afin d'être sûr que les clients de Momentive n'auront pas à subir de retard ou d'interruption dans l'approvisionnement en produits Momentive. Les activités de Momentive incluent la mise en oeuvre des procédures exigées pour l'évaluation de ses produits chimiques, le pré enregistrement de toutes les substances que nous fabriquons ou importons, une collaboration étroite avec les autorités pour s'assurer de la classification appropriée des produits chimiques de Momentive et un travail en commun avec nos fournisseurs pour garantir une fourniture ininterrompue des matières premières.

### **[For download of Momentives Customer Letter please click here](#)**

- [English](#)
- [German](#)
- [French](#)
- [Spanish](#)
- [Russian](#)
- [Italian](#)
- [Dutch](#)

### **Le responsable de la mise en application de REACH chez Momentive:**

Momentive Performance Materials GmbH

Ralf Maecker

D-51381 Leverkusen

Geb. T39

Tel: +49 (0) 214 30 50 357

Pour toute question concernant REACH, veuillez nous contacter par e-mail à l'adresse suivante :

[Reach@momentive.com](mailto:Reach@momentive.com)

Copyright 2009 Momentive Performance Materials Inc. All rights reserved.

Use of this information signifies your acceptance of Momentive's Terms & Conditions and Privacy Policies